



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 07 2015 à 19 heures

PROCES-VERBAL

PRESENTS : J. ADGE –Y. PUGLISI – G. NATTA – F. SANCHEZ – D. BOURDEAUX – P. GIUGLEUR – A. RAJA – J. VALTIERRA – J.L. LAFON – M. BERNABEU – I. ALIBERT – M. ARRIGO – N. CHAUVET – I. BAINÉE – T. ADGE – S. THIRY – G. FOUGA – P. CAZENOVE – D. REXOVICE - D. NESPOULOUS – C. BEIGBEDER.

Étaient absents excusés avec procuration :

Jean-Claude PAGNIER ayant donné procuration à D. BOURDEAUX

Sonia REBOUL ayant donné procuration à Arlette RAJA

Damien MAURRAS ayant donné procuration à Jacques ADGE

Jacques LLORCA ayant donné procuration à Pierre CAZENOVE

Absents excusés : Serge CUCULIERE - Jeanne TABARIES – Paula SERRANO – Liliane MOUGIN

Mesdames et Messieurs, bonsoir, avant d'ouvrir la séance je voudrais que l'on observe un petit moment de recueillement par rapport aux événements qui se sont produits le 13 novembre, donc si vous le voulez bien, une minute de silence. Je vous remercie. Je déclare la séance ouverte. Les signatures c'est bon, le quorum aussi.

Secrétaire de séance : Michel BERNABEU

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV précédent ? Pas d'observations ? Qui est pour, adopté à l'unanimité, merci

Ordre du jour :

- 1- INTERCOMMUNALITE – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Hérault – Avis sur fusion CABT/CCNBT
- 2- INTERCOMMUNALITE – S.I.A.E. Bas Languedoc – Rapport d'activité 2014
- 3- ECLAIRAGE PUBLIC – Modernisation du réseau – Demandes de subvention EUROPE FEDER / Région / Hérault Energies
- 4- FUNERAIRE – Cimetière – Reprise des concessions
- 5- FINANCES – Budget Principal 2016 – Autorisation des dépenses
- 6- FINANCES – Budget Principal 2015 – Décision modificative n° 2
- 7- ARCHIVES – Convention de gestion avec le centre de gestion de l'Hérault
- 8- RESSOURCES HUMAINES – Logement du Personnel – Logement du complexe sportif
- 9- RESSOURCES HUMAINES – Prévention – Convention pour l'évaluation des risques au travail

- 10-RESSOURCES HUMAINES – Prévention – Convention pour l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux
- 11-RESSOURCES HUMAINES – Prévention – Convention de mise à disposition d'avant en charge de la fonction d'inspection (ACFI)
- 12-RESSOURCES HUMAINES – Gestion des emplois – Convention pour les missions de remplacement
- 13- CULTURE – Scène Nationale du Bassin de Thau – convention
- 14-URBANISME – ZAD de la Plaine – Aliénation de 4 chemins et 5 parcelles communales à la Région Languedoc Roussillon
- 15-ENFANCE JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation de signature du contrat 2015-2018
- 16-ENFANCE JEUNESSE – ALSH – Demande de subventions à la CAF.

Avant de démarrer ce conseil je voudrais vous demander l'autorisation de rajouter une délibération supplémentaire qui concerne, vous avez dû le recevoir, quelque chose qui a été voté à la CCNBT le jeudi, qu'ils nous aient avertis qu'il fallait délibérer avant la fin de l'année. Donc nous l'avions évoqué avec Monsieur LLORCA jeudi soir. Est-ce qu'il y a des objections à ce que l'on rajoute cette délibération ? Pas d'objections ? Je vous remercie, nous commencerons par celle-là d'ailleurs

Deux décisions du maire, la 2015-50 concernant l'attribution du marché n° 2015 PA GM de travaux de réhabilitation de la halle des sports attribuant le lot N° 2 à l'entreprise ST Groupe.

Considérant un projet d'avenant pour un montant H.T de 90 269.40 €

Considérant le projet d'avenant n° 1 relatif au lot 2 d'un montant de 90 269.40 € H.T portant le nouveau montant à 92 459.40 € H.T. et introduisant un écart de 2.42%

L'avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte la prescription suivante :

Traçage supplémentaire du terrain de badminton couleur noire

Montant initial : 90 269.40 € H.T.

Montant de l'avenant : 2 190.00 € H.T

Nouveau montant du marché 92 459.40 € H.T.

Tout simplement on s'était rendu compte quand on a vu avec le collègue avant de tracer le terrain, qu'il avait besoin d'un traçage supplémentaire au niveau du badminton. C'est pour pouvoir faire des cycles complets et c'est pour cela que cela a été rajouté, c'est le traçage du badminton.

La 2015-51 concernant la convention d'entretien des appareillages publics de défense incendie. C'est un contrat d'entretien avec le groupe SUEZ, l'entretien des appareillages est conclu à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans jusqu'à l'expiration du contrat de fermage et pour un montant annuel de 43 euros TTC par appareil public de défense incendie. Il y a 78 appareils référenciés à cette date. Pour information l'ancien contrat était aux alentours de 100 euros .cela a baissé dans la mesure où ils ont remis tous les appareils en état donc ça coute un petit peu moins cher maintenant puisque c'est déjà en état.

Avez-vous reçu la délibération à ajouter ?

Nous allons commencer par celle-ci.

Rapport n° 6 INTERCOMMUNALITE – Fonds de concours – Montants 2015 **Rapporteur Monsieur le Maire**

Monsieur Le Maire, rapporteur, présente les projets des communes membres de la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau (C. C. N. B. T.) avec les montants respectifs attribués par le conseil communautaire réuni en séance le jeudi 3 décembre dernier au titre des fonds de concours 2015. Il rappelle que chaque commune doit approuver l'ensemble de l'enveloppe répartie au titre des fonds de concours.

BOUZIGUES : Fonds de concours : **15 000,00 €**
LOUPIAN : Fonds de concours : **15 000,00 €**
MEZE : Fonds de concours : **80 000,00 €**
MONTBAZIN : Fonds de concours : **21 000,00 €**
POUSSAN : Fonds de concours : **49 000,00 €**
VILLEVEYRAC : Fonds de concours : **26 000,00 €**

Cette année ils ont demandé de mettre en face ces fonds de concours des sommes pour des travaux qui avaient été effectués, les fonds de concours ne sont pas proportionnels aux sommes qui sont marquée. Ça a été fait au nombre d'habitants depuis l'an dernier, même si cela ne nous plait pas trop puisqu'on aurait aimé que tout se fasse au nombre des habitants sur tous les postes ou on prend de l'argent et du personnel sur la CCNBT. C'est ce qui a été voté à la CCNBT et on vous demande d'acter et de voter s'il n'y a pas de questions.

Pas de questions ?

Qui est pour, adopté à l'unanimité

Ghislain NATTA : simplement je précise que la somme est inscrite au budget primitif.

Monsieur le Maire : oui c'était la même somme pour Poussan l'an dernier.

RAPPORT N° 7 – INTERCOMMUNALITE – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Hérault – Avis de fusion CABT / CCNBT

Vous avez eu les documents de la Préfecture du 14 octobre dernier du Préfet de Région, Préfet de l'Hérault, relatif au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (C. D. C. I.) de l'Hérault dans le cadre de l'application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe. Le phasage législatif prévoit une révision du CDCI avant le 31 mars 2016. Un projet de schéma a été présenté le 5 octobre dernier pour le département de l'Hérault. L'étape suivante consiste à recueillir les avis des conseils municipaux et conseils communautaires concernés. Le Préfet propose donc – pour ce qui concerne le territoire de la commune de POUSSAN – une fusion entre la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau (C. C. N. B. T.) dont POUSSAN fait partie avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (C. A. B. T.) ce qui correspond au périmètre territorial du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (S. M. B. T.) gestionnaire du schéma de cohérente territorial (S. CO. T.) dont dépendent ces deux établissements publics de coopération intercommunale (E. P. C. I.). Le code général des collectivités territoriales (C. G. C. T.) prévoit un délai de réponse de deux mois pour les assemblées délibérantes pour exprimer leur avis à compter de la notification du Préfet. A défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le courrier est accompagné du dossier de projet de C. D. C. I.

Ce que je voudrai dire sur ce schéma, vous savez que cette loi NOTRe impose les regroupements au niveau des Communautés de Communes qui ont moins de 15 000 habitants et donc il y a eu des regroupements qui se sont faits notamment avec les petites intercommunalités. Cela ne s'est pas fait sans problèmes d'ailleurs, il y a toujours des problèmes, pour l'instant ils ont jusqu'à la fin de l'année pour se déterminer et il y a des choses qui sont en gestation et qui ne sont pas totalement achevées parce que les gens ne sont pas forcément d'accord pour aller à tel ou tel endroit. On se rend compte que certaines communes qui faisaient parties d'une certaine communauté, certaines partent sur une communauté et certaines partent sur d'autres. C'est un peu le foutoir notamment sur le côté du Biterrois ou il y avait beaucoup de petites structures. Nous par contre nous sommes aux environ de 30 000 habitants, il n'y avait pas de raison et d'urgence à ce que le Préfet présente cela. Pourquoi il l'a proposé on ne le sait pas, il n'a pas répondu pourquoi, il a eu beaucoup d'interventions à la CDCI, le président de Thau Agglo, le Président de la CCNBT, Francois LIBERTI et Kléber MESQUIDA sont intervenus en tant qu'élus et Présidents du Département. Toutes les personnes qui sont intervenues ont demandés au Préfet pourquoi et pourquoi cette précipitation. Nous sur le principe on sait pertinemment que ce périmètre est très cohérent. Alors pourquoi maintenant et ne pas l'avoir demandé avant notamment en période d'élection ou cela aurait pu faire partie de quelque chose ou la population aurait participé beaucoup plus en terme de vote notamment pour les élections municipales. Pourquoi cette précipitation maintenant ? Alors qu'il n'y a pas urgence au moment où tout le monde dit qu'il faut mutualiser. Nous avons un outil pour mutualiser qui s'appelle le

syndicat mixte du Bassin de Thau et qui permet beaucoup de mutualisations puisqu'on travaille beaucoup avec ce Syndicat Mixte, avec pas forcément des compétences sur les deux structures, mais justement c'est le syndicat qui prend ces compétences et qui fédère les deux communautés. C'est vrai que ce syndicat existe et travaille bien, sachant que si on s'associe, ce syndicat disparaît bien évidemment. Donc c'est vrai que nous ce qui nous paraît cohérent, on n'est pas contre le système d'aller avec les gens de la CABT mais c'est vrai qu'il serait intéressant d'attendre un peu et de mutualiser certaines choses, par exemple, je prends l'exemple du transport, le transport, Thau Agglo a la compétence de transport, la CCNBT ne l'a pas. Si on veut mutualiser, cela peut se mutualiser au travers de conventions et il y a une seconde solution, c'est que le SMBT prenne cette compétence et là il n'y a pas de soucis, nous sommes au Syndicat Mixte, les deux structures. C'est-à-dire qu'au travers que SMBT ou au travers de la mutualisation de certains services ça peut se faire très lentement et assez rapidement quand même aussi, ce sont des structures différentes qui sont là pour le gérer et donc pour nous, le groupe majoritaire notamment, il n'y a pas d'urgence avant 2020, ce qui permettrait effectivement que cela se fasse tout seul, à rassembler ces deux structures. C'est vrai que les choses peuvent se faire, comme je le dis, sans aucun souci. Au mandat précédent on avait parlé des transports, le Président du SMBT à l'époque, n'était que Président du SMBT, il y avait un Président différent à Thau Agglo, il était d'accord pour prendre cette compétence et le Président de Thau Agglo, bien évidemment avait peur que le SMBT prenne trop d'importance par rapport à sa présidence et donc s'était opposé à cela. Mais là, je prends le sujet du transport, c'est quelque chose qui peut se régler au travers du SMBT. Notre position c'est de dire qu'il est important d'acter maintenant et d'attendre l'échéance de 2020.

Danièle NESPOULOUS : il est important de rappeler quand même la genèse de cette histoire puisque si je me souviens bien, dans le mandat précédent, nous avons été approchés à trois reprises par un représentant de l'Agglo de Montpellier qui était venu présenter les avantages d'une fusion avec eux. On avait eu la CABT qui était venue par l'intermédiaire de Monsieur BOULDOIRE, qui nous avait présenté les avantages d'une fusion avec la CABT et on avait même Monsieur D'ETTORE qui était venu pour Hérault Méditerranée. A l'époque il y a eu un grand débat, la conclusion à laquelle nous étions arrivés en conseil municipal s'était d'accepter la fusion avec la CABT, nous conseil municipal de Poussan. Après au niveau du vote de la CCNBT, c'est vrai cette solution-là n'a pas été retenue mais en très petit nombre de voix, puisque je pense, si ma mémoire est bonne il y avait une voix d'écart pour faire pencher la balance du côté de la fusion avec la CABT.

Monsieur le Maire : si vous permettez, sans vouloir vous couper, la CABT n'avait pas votée non plus, il y avait une égalité, ce qui veut dire que le vote était nul. Donc cela n'avait pas été retenu à la CABT non plus.

Danielle NESPOULOUS : Tout à fait, j'étais uniquement en train de parler de la CCNBT, effectivement la CABT non plus n'avait pas voté mais à très peu de voix aussi. Donc ça voulait dire que la tendance à la fusion elle était bien là, alors je pense que l'on a perdu énormément de temps et les avantages qui nous avaient été présentés notamment celui des transports dont vous parlez, on a perdu du temps et je ne vois pas pourquoi on attendrait encore autant de temps. Sachant que l'on avait longuement débattu. Cette question-là ne nous arrive pas un peu mal à propos, on n'a pas à s'étonner que l'on nous la propose parce que c'est quelque chose qui paraît tellement évident à laquelle nous avons longuement réfléchi et on avait associé un tas de personnes, il y avait eu des enquêtes qui avaient été faites, notamment lorsque Monsieur BOULDOIRE est venu au gymnase présenter à la population, parce que nous n'étions pas que le conseil municipal, il y avait la population. Donc je trouve que l'on est en train de régresser pour des questions qui me surprennent un petit peu étant donné que la logique comme vous l'expliquez de la mutualisation, elle est là, elle est pratiquée tous les jours, je ne vois pas pourquoi, la peur qu'ont les élus, je distingue mal cette peur qu'ils ont. La CABT ne veut pas de nous s'est clair, ils ont déjà voté. Deuxième point sur lequel j'aimerais revenir c'est qu'il est étonnant qu'à la CCNBT une décision ait été prise, que les élus de chaque commune se soient prononcés alors que les conseils municipaux ne s'étaient pas prononcés. Admettons que dans un village il y ait pour une raison x ou y que le conseil municipal se prononce favorablement à cette fusion, j'y sent là comme un petit pastis à la mode je ne sais de quoi, qui n'est pas respectueuse de tous les débats qui ont eu lieu et pour ma part je suis très étonnée que les gens des deux communautés, CCNBT et CABT paraissent tomber des nues par cette proposition du Préfet qui énumère les avantages qu'il y aurait et je ne vois pas pourquoi, si le SMBT disparaissait, si la compétence est intégrée dans la

fusion des deux intercommunalités, je ne vois pas ou serait le problème. Ça peut paraître un peu en contradiction avec ce que vous dites, ça l'est certainement, mais je ne vois pas pourquoi attendre alors qu'un grand nombre de bienfaits y sont attachés notamment pour les populations en terme de transport mais il n'y a pas que celle-là parce que je me souviens lorsque Monsieur BOULDOIRE est venu, il était tout à fait preneur de compétences qu'à la CCNBT et qui n'existaient pas à l'époque à la CABT, je ne sais pas si elles existent maintenant mais je sais qu'une partie, par exemple, des déchets et de la CABT étaient recyclés à la CCNBT, si je ne m'abuse. Donc il y a des tas de choses qui font dire qu'il est étonnant que l'on soit aussi frileux pour avancer dans cette fusion alors qu'il y aurait de nombreux avantages à la réaliser sans passer par des mutualisations dont vous parlez qui sont à mon avis des rustines, parce que autant les intégrer dans un fonctionnement au sein d'une fusion alors que de prendre comme cela, petit bout par petit bout des mutualisations cela me paraît du rapiéçage. Enfin si je peux me permettre.

Yolande PUGLISI : si vous le permettez je vais éclairer un petit peu votre lanterne. Ce n'est pas un recul des deux communautés, que ce soit de la CCNBT ou de Thau Agglo, ce n'est pas un recul, on a de part et d'autre l'envie de travailler ensemble maintenant comme vous le dites, il y a de forts progrès à faire, il y a une habitude à travailler ensemble, la mutualisation des services ne se fait pas comme cela. Il y a aussi les services administratifs et techniques, toute une logistique à mettre en place qui ne peut pas être faite du jour au lendemain. A l'intérieur de Thau Agglo, il y a les communes qui apprennent à travailler ensemble, à mutualiser les services pour que justement la mutualisation soit bien en place pour être bien assise et pas que ce soit du bricolage ou des rustines comme vous le dites si bien. Donc l'envie de part et d'autre est bien réelle seulement on veut faire les choses bien et pas dans la précipitation, pour une fois. Je pense que nombre de fois on a accusé les grandes entités de se précipiter donc là ils font preuve de sagesse, de bien assoir et de bien avoir les outils en main, on a une date butoir qui est 2020 il me semble, donc il n'y a pas à précipiter les choses et à faire les choses précipitamment à la fin de l'année. Voilà c'est juste la position de la CCNBT. Ce n'est pas contre la fusion c'est contre la précipitation au 31 décembre 2015, c'est tout.

Danièle NESPOULOUS : mais quel que soit le moment où cela va se mettre en place, il y aura un mode de fonctionnement qui devra être trouvé entre les deux communautés. Je ne vois pas en quoi le recul de la date va permettre un meilleur fonctionnement, parce qu'à un moment donné il y aura une date à laquelle il faudra que la fusion se fasse, je ne vois pas comment on pourra y passer à côté, il y a tellement d'intérêts communs que c'est une évidence. Je ne vois pas comment reculer d'années en années, reculer pour mieux sauter dit-on, là je n'en vois pas l'intérêt. Ça c'est notre point de vue.

Monsieur le Maire : il y a aussi une précision sur ce que vous évoquez, c'est-à-dire que la communauté a voté avant que l'on vote, nous l'avons signalé, la logique aurait voulu que les communes votent avant. Ce qui n'aurait pas changé grand-chose au vote de la CCNBT. Par contre techniquement s'associer c'est une chose, il faut savoir que tout est refondu, l'avantage que l'on a actuellement c'est que le Syndicat Mixte, je n'ai pas d'intérêts que SMBT, je ne défends pas le SMBT qui est un excellent outil par ailleurs. Le SMBT permet de fédérer tout cela et d'avancer tranquillement avec tous les élus qui composent et Thau Agglo et la CCNBT. Il faut savoir que l'on s'associe, Poussan par exemple qui a sept représentants actuellement à la CCNBT n'a aura plus qu'un. Il y a ce problème de représentation au niveau, cela peut paraître ne pas être important, ce n'est pas un problème d'indemnité, il mettra le nombre de vice-président qu'il faudra et ce n'est pas un souci d'indemnité, il faut savoir que les deux grosses villes seront représentées, ils auront une représentation relativement importante, par contre des villes comme Marseillan auront deux représentants, nous on en aura peut-être un et demi, par rapport au prorata des habitants. Toutes les petites communes en auront un parce qu'il faut en mettre un. Il y a un problème technique qui est important à régler. On ne règle pas ces problèmes techniques deux ans après les élections. L'avantage si vous voulez de pouvoir mutualiser et de fédérer au moins à ce niveau cela permet que les gens continuent de travailler comme ils travaillaient depuis le début ou il y a eu ces élections et cette représentation puisque que ce soit Thau Agglo ou la CCNBT nous avons voté bien avant le nombre des participants qui n'est pas forcément le nombre que nous aurait accordé la Préfecture si on avait voté au moment après les élections municipales. Il y a au moins cet avantage aussi au niveau de la représentativité des petites communes ou moyennes parce que mis à part Sète, Frontignan, Marseillan et Mèze, après il y a quelques petites communes comme Mireval, Vic la Gardiole, Montbazin ou Loupian qui sont peut être surreprésentées. Nous aussi dans l'histoire puisqu'on aurait droit qu'à un, voire deux s'il y avait la possibilité.

Danièle NESPOULOUS : ça a changé là donc au niveau de la représentativité de chaque commune, le nombre a changé parce qu'au départ quand la CABT est venue nous le présenter ce n'était pas un, c'était par exemple si on avait rejoint l'Agglo de Montpellier un représentant. Mais la CABT était venue à l'époque nous le présenter ce n'était pas un, la donne a changé en fait.

Monsieur le Maire : ça a changé depuis les élections municipales puisque les élus n'ont pas été élus de la même façon et c'est vrai que nous on avait voté avant que ce soit la CCNBT ou la CABT pour avoir un nombre plus important, vous avez peut être vu les débats par presse interposée, que ce soit à Thau Agglo ou il y avait un problème qui avait une incidence sur la nomination du Président.

Pierre CAZENOVE : est-ce que je peux rajouter quelques petites choses ?

Monsieur le Maire : oui bien sûr

Pierre CAZENOVE : je ne vais pas répéter ce qu'a dit Danièle NESPOULOUS, effectivement on est étonné de ce mode de vote par anticipé au contraire, la décision est déjà prise en plus, on note que c'est marqué sur notre rapport N° 6, on émet un avis défavorable sur le projet présenté, il faudra préciser que ce n'est pas l'unanimité. Voilà ce que je voulais dire aussi puisque notre position est justement d'être favorable à cette fusion. Alors on parlait de précipitation tout à l'heure c'est vrai que finalement quand on y pense c'était à l'époque de Frêche, cela fait un moment que l'on en parle de ce rapprochement, donc on se demande, qu'elle est la dimension de cette précipitation, on parle de 15 ans quand même. Donc je pense que si on s'y était vraiment penché aujourd'hui on ne serait pas en train de dire qu'on nous met le couteau sous la gorge pour passer à cette fusion. Un point qui me gêne aussi, aucun débat au niveau de la population des villes et des villages, on a été organisé. En tout cas je parle pour Poussan, je ne sais pas si ailleurs cela c'est réellement passé, je n'en sais rien, mais on aurait pu initier des débats sur cette fusion avec la population. Et cela nous aurait permis au niveau du conseil municipal d'être les vecteurs de la décision de la population. Là on a vraiment l'impression que c'est décidé d'avance. Qu'on a plus notre mot à dire. Alors c'est vrai qu'il y a de nombreuses études qui ont été faites quand on regarde les études qui ont été faites pour le SCOT, vous avez parlé Monsieur le Maire tout à l'heure du SMBT, du SAGE, du SIAE aussi et dans d'autres délibérations on pourra revenir sur le fait qu'on a tout intérêt à mutualiser. Donc quand ça nous arrange on accepte la mutualisation, quand ça ne nous arrange pas on la refuse. Apparemment là cela ne nous arrange pas sauf que notre position à nous c'est de dire qu'on ne comprend pas votre position. Alors vous avez parlé des transports, c'est un point important, ça aurait pu régler des problèmes sur l'isolement de nos villes et de nos villages, notamment dans les transports pour les enfants pour les écoles et les collèges. On a pas parlé du poids démographique aussi, que représenterait le fait de cette fusion, 30 000 habitants à la CCNBT, 70 000 à la CABT, oui même plus on arrive aux alentours de 100 000 habitants, 130 000 habitants, je suis au-dessous, ce qui fait que cela nous permet aussi, je ne vous apprend rien, d'avoir accès à des fonds Européens plus importants, etc, et de vous pouvoir préparer des projets importants au niveau du territoire. Par exemple si on prend la cave coopérative, nous avions nous prévu un centre multi culturel qui aurait pu avoir une dimension au niveau du territoire et non pas simplement au niveau de Poussan. Donc Madame NESPOULOUS l'a souligné, on a l'impression qu'il y a quand même un problème de personnes, d'élus qui font que peut être s'agrippe, pas forcément à son pouvoir, à sa place et quand vous en discutez un petit peu sur la place du marché ou ailleurs c'est vraiment le sentiment général. Pourquoi cette fusion ne se fait pas ? Qu'est ce qu'il se passe, pourquoi les politiques décident à notre place comme cela. Je n'ajouterai pas d'avantage.

Monsieur le Maire : Si c'est intéressant de toute manière, le débat il faut l'avoir, ce n'est pas un souci, ce qu'il faut quand même penser c'est qu'on a quelques éléments qui ne sont pas très souvent diffusés. Si on faisait la fusion actuellement et qu'on écoute le Préfet, une fusion avec la CABT et la CCNBT, fiscalement parlant, il faut peser le pour et le contre. Parce qu'effectivement comme tu l'évoquais il y a la population, la population qui paye, il y a un différentiel qui est important. Ce différentiel peut tomber par rapport aux nouvelles compétences qui sont amenées du fait de cette fusion. Mais là actuellement on a un différentiel fiscal qui est très très important et pas en notre faveur. Pour être très clair, d'où l'intérêt de mutualiser, mutualiser c'est quelque chose qui est autorisé depuis très peu de temps, il faut le savoir, c'est dans l'air du temps depuis qu'ils ont demandé à ce que les petites structures n'existent plus et soient intégrées sur des

structures plus importantes. Pourquoi nous effectivement, on n'a pas travaillé depuis et ça on l'assume, tous les élus. Dans la mesure où ça a été refusé à l'époque plus personne n'a travaillé là-dessus pour être clair, ça convenait à tout le monde, je veux dire, que ce soit nous ou les autres, d'une façon générale pourquoi dire qu'on y a travaillé alors qu'on y a pas travaillé. Et personne n'a évoqué ce sujet de rapprochement là dans l'immédiat. L'avantage de mutualiser et de prendre certaines compétences au travers du SMBT. C'est une structure qui est un peu en dehors de la CCNBT ou de la CABT même si les deux en font partie, ça permet de travailler d'une autre façon et de lisser ce différentiel financier beaucoup moins rapidement que si c'était fait si on s'était associés maintenant. Après toutes les positions se respectent, nous c'est la nôtre, vous vous avez la vôtre mais c'est quelque chose qui n'avait pas été évoqué depuis maintenant 4, 5 ans ou on en avait parlé, plus que parlé, y compris du rapprochement Montpellier, Thau Agglo et Hérault Méditerranée aussi. Notre position est celle-là, nous respectons la vôtre, il n'y a pas de soucis là-dessus, c'est vrai que c'est un débat qu'il fallait avoir, le regret c'est que ça sorte du chapeau comme ça, pourquoi pas ? C'est quelque chose qui se prépare et ou peut-être il aurait fallu associer les populations mais là il faut répondre très rapidement donc c'est vrai que ça reste au niveau du conseil municipal et sachant que je suis pour la participation pour beaucoup de choses mais les gens qui ont été élus au conseil municipal ont été choisis par la population. Si on nous laisse le temps d'organiser et je ne parle pas de 2020 là mais si on nous avait laissé une échéance un petit peu plus importante pourquoi pas effectivement. Mais là vu les échéances qui sont les nôtres et vu les échéances que l'on nous donne, c'était difficile que toutes les communes consultent les populations parce que ce n'est pas évident.

Pierre CAZENOVE : vous parliez de fiscalité, oui de fiscalité on va dire, souvenez-vous quand on est passé à la TPU, on avait eu un petit problème de lissage pour le différentiel qu'il y avait entre les différentes communes. On y est arrivé, alors c'est vrai que l'on a été peut être quelque part un peu perdants parce que tout se passe dans la négociation là, on est bien d'accord, mais on y est c'est fait, on en parle plus. Le fait de vouloir toujours reporter, manque d'anticipation c'est ce qui nous fera voter donc favorablement pour la fusion.

Monsieur le Maire : Sachant que sur le lissage, c'était un problème sur les taxes. Il y a eu un lissage sur 5 ans qui s'est fait beaucoup plus rapidement sans que personne ne s'en rende compte quand même. Il s'est fait sur 3 ans, parce que chez nous le différentiel n'était pas important, par contre quand on a supprimé la TPU il y a des votes qui se sont faits chez nous, ou nous savons été mis en minorité parce que tout le monde voulait défendre sa paroisse. Moi je peux dire que depuis qu'on a supprimé la TPU il manque minimum 350 000 euros par an à Poussan. Je le dis souvent à mes collègues de la CCNBT, moi les fonds de concours c'est 49 000 euros, c'est-à-dire qu'il y a encore un reliquat de 300 000 euros. Sur la répartition qui a été faite à l'époque Mèze était sur la bonne répartition, Poussan était la commune qui payait le plus de TPU et loin devant Mèze, je peux vous dire que les 3 dernières années on était à 1 400 000 de TPU alors que Mèze était à 1 000 000 donc on n'avait pas de soucis là-dessus. Mèze a eu 800 000 euros, Poussan a 550 000. Mèze 880 000 de redistribution, c'est chaque année ça, parce que ça nous permet de vivre effectivement, ça fait partie des choses qui font vivre les communes. Et donc nous on a comme restitution 550 000 euros, donc il y a un reliquat de 300 ou 350 000 euros tranquillement et là-dessus on ne peut pas y revenir. De toute manière quand on veut y revenir c'est au détriment des autres et personne n'est d'accord. Vous comprenez bien que l'on est mis en minorité. C'est vrai qu'à l'époque le lissage des taxes s'est fait sur quelques années, par contre au niveau de la répartition sur la TPU elle ne s'est pas faite comme il faut. On a un Président qui est très malin et qui a œuvré dans ce sens et une année où on a eu un peu le feu il a donné tous les fonds de concours, l'année où on pouvait renégocier si vous vous souvenez ceux qui étaient. AU mandant précédent 5 ans après avoir voté la TPU on pouvait renégocier et cette année-là le Président s'est foutu en colère, moi j'ai dit maintenant rattrapons, donne nous ce que tu devais nous donner puisqu'on peut renégocier. Et là-dessus il a été très malin et très coquin, il m'a dit je te donne tous les fonds de concours cette année et puis tu te gaveras avec ça. Donc il a supprimé tous les fonds de concours qui sont de 180 000 euros à tout le monde, il les a donnés à Poussan, il l'a amputé de 20 au passage donc on a eu 160 000 euros et pour lui la messe était dite, mais on est loin du compte par rapport à tout cela, et là on ne peut plus y revenir. C'est l'historique mais ce qu'évoquait Pierre c'est effectivement le lissage des taxes uniquement et là on a eu 5 ans pour les lisser quand même, parce qu'on ne lisse pas comme ça. Et là je vous montrerai des documents puisqu'on arrive à accéder à quelques-uns, pour voir le gros différentiel qu'il y a, sans rentrer dans les détails, parce que si on rentre dans les détails, c'est encore plus important et après sachant que suivant les compétences qui vont être prises, ça peut être

plus important aussi mais ça aussi ça peut être lissé sur 4 ou 5 ans. Moi je dis autant travailler sur le principe et j'y reviens avec une structure qui peut chapoter tout ça et qui nous permet au moment où l'échéance sera venue donc en 2020 pour ce que nous souhaitons, que tout soit en place et que tout le monde ait à peu près lissé entre temps. Voilà c'est un peu un avantage que nous y voyons par rapport à ce qui se passe actuellement et c'est vrai que si le Préfet nous avait averti un peu avant qu'il allait prendre cette décision, certainement que les choses se seraient passées autrement. Et là après politiquement tous les leaders politiques, peu importe du bord politique qu'il soit, ont émis un souhait négatif avec chacun un petit bémol, ils arrangent chacun un peu à leur façon et suivant ce qu'ils pensent mais tout le monde a voté contre. Dernièrement Thau Agglo a revoté et a voté contre ce rapprochement.

Pierre CAZENOVE : Donc tout est dans la renégociation, il faudra être très prudent et très vigilant quand ça se passera et il faut prendre les leçons de ce que vous venez de dire au sujet de la TPU sur la CCNBT et essayer de bien négocier.

Monsieur le Maire : c'est vrai que ça laisse un peu de temps mais je le répète, on vient de faire quelque chose qui est d'actualité, et ceux qui s'intéressent un peu puisqu'on en a parlé, on a mutualisé, si vous vous souvenez, on en a parlé il y a quelques mois, le nettoyage des ruisseaux rivières, qui a commencé, je vous engage à aller le voir notamment sur le côté vers la Mouline, vous verrez le travail qui est fait c'est assez impressionnant, y compris sur toutes les communes du Bassin de Thau. Et c'est qu'il a fallu, depuis ce syndicat intercommunal qui existait, donc il y 10 ans ou 15 ans et qui a été dissous, il a fallu 15 ans pour arriver à mutualiser quelque chose, pour faire les choses en commun parce qu'un avait les compétences et l'autre ne l'avait pas. Or à l'époque on ne pouvait pas mutualiser ce qui n'est pas le cas maintenant donc au travers de conventions maintenant on peut mutualiser. Cela fait partie de quelque chose de très positif et c'est dans ce sens qu'il faut avancer. Je pense que sur les transports c'est quelque chose qui va être proposé très prochainement parce que c'est quelque chose d'important et on sera vigilant à proposer des choses que nous n'avons pas actuellement en compétence et qu'ont la CABT pour se rapprocher de plus en plus sur les sujets relativement importants, mais là aussi sans violer les gens et sans que financièrement ce soit un peu indolore par rapport à ce qui peut se passer actuellement. Mais je vous montrerai le schéma, le différentiel entre certaines taxes entre la CABT et les nôtres.

Pierre CAZENOVE : Je vais prendre l'exemple que vous avez pris sur SIVU de la Vène, justement ça va à l'encontre de ce que vous dites, c'est-à-dire à l'époque on avait mutualisé on avait des ruisseaux qui étaient propres, il y avait des employés qui étaient là qui nettoyaient. Puis tout d'un coup ce SIVU a été dissous, pendant 10, 15 ans plus de nettoyage, vous êtes d'accord. La végétation repousse.....

Monsieur le Maire : par rapport à ce que j'évoque, c'est pour cela qu'ils n'ont pas travaillé, parce que le SIVU on l'avait intégré.

Pierre CAZENOVE : il fallait le garder.

Monsieur le Maire : Mais on l'a gardé, on ne pouvait garder un SIVU dans la mesure où Poussan entrerait dans la CCNBT. Il faut savoir que ce SIVU c'était des communes. Donc à l'époque ils n'avaient pas mutualisé, ils avaient créé un Syndicat, c'est une grosse différence.

Pierre CAZENOVE : Oui c'est comme le SAGE qui déborde le CABT

Monsieur le Maire : Mais quelque part quand la CCNBT a été créé, on a absorbé tous ces syndicats intercommunaux qui existaient. Sauf que depuis que la CCNBT avait intégré effectivement ce SIVU, la CABT n'avait pas cette compétence et ne voulait pas l'avoir. Ce qui veut dire qu'on était un sur deux à l'avoir et on ne pouvait pas mutualiser mis à part à créer quelque chose au travers du Syndicat Mixte, ce qui a été fait quand ça a pu se faire. C'est vrai que ça n'a pas été une priorité, ça a pris de temps mais c'était la seule solution pour arriver à fédérer et arriver à ce résultat. C'est un peu compliqué mais c'est un peu dans l'air du temps aussi.

Yolande PUGLISI : je voulais juste rectifier on n'est pas contre la fusion, ça peut ne pas être clair, on n'est pas contre la fusion on est contre la date butoir du 31 mars 2016.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, oui alors ce n'est pas 12 communes c'est 14. Donc il y avait un petit bug là-dessus, on va voter. Qui émet un avis défavorable sur le projet présenté en l'état, qui est pour, qui émet cet avis, qui est pour l'avis défavorable, voilà je précise, qui s'abstient, qui est contre.

RAPPORT N° 07 – INTERCOMMUNALITE – S.I.A.E. du Bas Languedoc – Rapport d'activité 2014

Vous l'avez eu je pense, j'aurai aimé que Serge en parle mais il ne sera pas là ce soir. Je sais qu'on avait déjà évoqué les choses nouvelles qu'il y allait avoir sur ce syndicat. Donc on prend acte de ce rapport d'activité, on a pas à délibérer là-dessus. Il est vraiment condensé et ça mesure un peu ce qui a été fait ou dit sur Syndicat. Je pense que l'on entend beaucoup de bruits, il y a des choses qui vont évoluer très rapidement en terme d'eau potable ou non notamment, vous l'avez vu ceux qui vont à Sète par la Pointe Courte, les travaux qui sont faits actuellement sont faits par le SMBT, ils passent deux conduites de 400 sous le canal, c'est pratiquement terminé, c'est deux siphons qui étaient en très mauvais état, qui étaient en gestation au niveau des travaux depuis pas mal d'années, et donc qui sont en train de se faire actuellement et je pense qu'on aura d'ici peu mais à suivre, une autre usine d'eau potable, la même qu'à Fabrègues. Dans un avenir relativement proche, mais bon Serge nous en dira un petit peu plus mais je ne sais pas si c'est évoqué sur ce rapport d'activité.

Gilles FOUGA : simplement au niveau des chiffres, est ce qu'on peut avoir quelques renseignements. Lorsque je vois rendement du réseau de distribution en 2013 83.09 % c'est à la 4^{ème} page. Vous l'avez ? En 2014 80.46% donc on a des fuites plus importantes apparemment ? Et indice numéraire des volumes non comptés en 2013 13.92 % et en 2014 18.18 %. Donc il y a quand même des chiffres qui ont une grosse différence, est ce que l'on a des explications là-dessus à amener ?

Monsieur le Maire : Non je ne pourrai pas te les donner, Serge peut nous les donner.

Gilles FOUGA : On reporte la question quand il sera là ?

Monsieur le maire : Oui de toute manière ce n'est qu'une prise d'acte mais on l'évoquera. On prend acte du rapport et on abordera les questions la prochaine fois.

Pierre CAZENOVE : On peut dire qu'on a des progrès à faire puisque quand on regarde le tableau de la performance des réseaux par commune, Poussan n'est pas le plus mauvais élève.

Monsieur le Maire : Ils sont en train de mettre des compteurs sur bouches à incendie avec des cartes pour justement essayer de les réguler car on a de gros problèmes là-dessus. La semaine dernière une semi s'était mise en charge sur la ZA et donc la police municipale est passée, et le gars leur a dit que le Maire leur avait donné l'autorisation, une semi c'est 30 000 litres, je n'avais donné aucune autorisation, c'était pour mettre dans le pinard entre autre. Serge vous l'expliquera mieux que moi.

RAPPORT N° 8 – ECLAIRAGE PUBLIC – Modernisation du réseau – Demandes de subvention EUROPE FEDER / Région / Hérault Energies

Il est indiqué qu'en vue de réduire la consommation d'énergie de la commune des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public ont été engagés dans le cadre du marché groupé de la C.C.N.B.T. Certains luminaires vétustes et consommateurs doivent être remplacés par du matériel performant et en adéquation avec la démarche environnementale de la Commune.

Dans le cadre de ces actions une demande d'aide financière peut être déposée auprès de la Région LANQUEDOC ROUSSILLON au titre du programme FEDER (opération 2014-2020 concernant la rénovation de l'éclairage public.

Ce dispositif génère une aide de 50 % du coût total éligible de l'opération, s'il accompagne les collectivités ayant déjà des projets générant au moins 75% d'économies d'énergie par rapport aux équipements déjà installés (meilleures performances énergétiques, meilleures implantations et harmonisation des appareillages notamment). Cette demande de subvention intervient en complément de la délibération du

conseil municipal n°2015/57 en date du 27 juillet 2015 concernant la sollicitation d'une subvention auprès d'Hérault-Energie.

Il est donc proposer au Conseil Municipal :

- DE SOLLICITER le Conseil Régional LANGUEDOC-ROUSSILLON au titre du FEDER (programmation 2014-2020) pour subventionner des travaux de réfection et modernisation de l'éclairage public.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

Pierre CAZENOVE : est-ce qu'on connaît le montant de l'opération subventionnable ?

Monsieur le Maire : 42 000 euros c'est Hérault Energies, on doit être sur 112 000 euros.

Pierre CAZENOVE : d'accord, c'est bien de mettre tout cela en place, moi je vais me faire l'avocat des gens qui sont encore dans l'ombre à Poussan, Monsieur le Maire il faut penser aussi à rénover le réseau mais aussi à l'allonger quand on voit que le village s'agrandit, pardon quand la petite ville de Poussan s'agrandie, il y a aujourd'hui des endroits et vous le savez aussi bien que moi ou nous nous trouvons carrément dans le noir. Alors je vais en citer deux ou trois pour voir si on est tous d'accord, par exemple devant le gymnase c'est noir, le chemin du Terraiet c'est noir, le chemin de Clermont on pourrait continuer un petit peu on est dans le noir mais vous avez peut-être vous aussi des exemples à donner. J'aimerais que vous pensiez dans les dépenses d'investissement du budget 2016 à prévoir l'extension de certains réseaux.

Monsieur le Maire : c'est une très bonne remarque parce que ça existe, pour y passer le soir en voiture, c'est relativement tranquille, mais c'est vrai que si on y passe à pied. Le chemin du terraiet a été commencé, il sera continué, le gymnase c'est pareil. Il y avait urgence à rénover toutes ces boules, toutes ces lampes qui sont à vapeur de mercure, qui sont interdites à la vente depuis un an maintenant. Il m'en restait quelques-unes mais c'est vrai que vous remarquerez que souvent vous avez une lampe orange au milieu de toutes ces lampes blanches qui n'ont pas été changées, tout simplement parce que les fournisseurs n'en trouvent plus et les gens qui ont l'entretien de notre éclairage public n'en trouvent plus. Donc il y avait une grosse urgence. Cette fois ci on aura terminé pratiquement 80% de ces lampes et donc sur le prochain programme on va inclure le changement de lampes et l'extension de réseau. Ce sera pour 2016 puisqu'on pourra commencer à préparer ces dossiers par rapport à tout ce qui a été fait. Et vous verrez qu'il y aura beaucoup de choses qui seront faites, il y a une rue qui est passablement éclairée, c'est la vôtre, on aura une lampe par poteau. Il y aura pas mal de lampes qui vont être changées. Nous allons voter qui est pour, à l'unanimité merci

RAPPORT N° 09 – FUNERAIRE – Cimetière – Reprise des concessions

Je rappelle qu'une procédure de récupération des concessions cimetières a été mise en place en 2011.

Vu les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 19/09/2011 et 23/03/2015 dans le cimetière communal,

Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de la remise en état,

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeur,

autorise à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés. Il y a un total de 65 emplacements qui sont énumérés la dessus

Article 2 :

Le conseil municipal décide d'inscrire au patrimoine communal les sépultures dont la liste suit :

Cimetière 1	Carré : 2	Emplacement n°16
Cimetière 1	Carré : 3	Emplacement n°1

La dessus il y a deux sœurs, deux religieuses qui sont enterrées et donc la structure nous demandé de récupérer ces deux tombes et nous passerons une convention pour que l'association entretienne ces tombes. On ne peut pas les leur donner car ce n'est pas autorisé.

Ce sont des dossiers qui peuvent paraître longs mais on a des étapes successives à franchir, j'explique parce que ça a été fait par bureau spécialisé et ce n'est pas quelque chose de très évident, il faut afficher, voir les gens, il y a des gens qui se sont manifestés, on leur a laissé un délai supplémentaire. Certaines familles ont 3 ou 4 tombeaux. Ils n'ont pas su résoudre les problèmes de succession à un certain moment. Il y a d'autres familles que l'on ne retrouve plus car il n'y a pas d'entretien et quand on a fait paraitre des articles dans le presse, certaines personnes qui n'habitent pas très loin et qui sont des descendants même éloignés, se sont signalés pour effectuer les entretiens. On est arrivé à récupérer des personnes qui ont décidé d'entretenir ces tombeaux. Pas de questions ?

Danièle NESPOULOUS : les deux sépultures récupérées n'ont pas une valeur patrimoniale exceptionnelle, c'est juste qu'elles sont récupérées pour être rétrocedées.

Monsieur le Maire : Nous allons les remettre en état et ils les entretiendront. Tout revient à la commune quelque part et quand on aura remis en état on revendra. Mais pas celle-là. Nous allons voter, qui est pour, adopté à l'unanimité merci

RAPPORT N° 10 – FINANCES – Budget Principal 2016 – Autorisation des dépenses d'investissement.

Ghislain NATTA : au niveau du BP 2016, au niveau des dépenses d'investissement sur la base de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget primitif dans la limite d'un quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement du capital de la dette). Les 25% concernent toute la section d'investissement sauf la partie concernant le remboursement de la dette. Conformément à l'article L 1612-1 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour 2016, le montant et l'utilisation des crédits avant le vote du budget primitif sont les suivants. Je vais prendre par opération.

Opération 9004 – création de bâtiment, on avait au Budget 2015 inscrit 491 323.20 donc on inscrit au budget 2016 par anticipation 122 830.80.

Opération 9005 - réseau France Telecom, on avait au BP 2015, 11 000 euros, on inscrit au BP 2016 2 750 euros.

Opération 9006 – acquisition de terrains on avait 70 000 euros en 2015, inscrit au BP 2016 17 500 euros.

Opération 9007 – achat de matériel on avait au BP 2015 154 500 euros, inscrit au BP 2016 par anticipation 38 625 euros

Opération 9008 – groupe scolaire, montant prévisionnel 14 503.68, inscrit au budget 2016 3 625.92 euros

Opération 9010 – voirie et trottoirs, il y a une virgule qui a été oubliée sur les frais d'étude compte 2031, ce n'est pas 87 495 c'est 8 749.50. On n'avait inscrit en 2015 439 598, on inscrit en 2016 109 899.50.

Opération 9011 – électrification rurale et éclairage public 114 284.07 inscrits en 2015 donc on reprend 28 571 .02.

Donc on inscrit par anticipation sur le budget 2016 323 802.24 euros.

Les dépenses d'investissement 2016 dans la limite de 25 % des crédits prévisionnels 2015 repris au tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016 seront autorisées par le conseil municipal

Pierre CAZENOVE : c'est la deuxième fois que l'on fait comme cela. L'année dernière on l'avait, cette année vous voulez le refaire, on aurait aimé dans ce tableau avoir des colonnes supplémentaires pour pouvoir voir quel était si vous voulez par rapport à ce qui a été réalisé, pas réalisé, que cela justifie réellement les sommes que vous avez faites figurer dans les colonnes.

Ghislain NATTA : la réalisation, de toute façon, on la connaîtra au niveau du CA 2015 et là c'est simplement une autorisation comptable. Il n'y a pas de programme derrière.

Pierre CAZENOVE : oui on comprend bien, on aurait aimé aussi par exemple que ce soit débattu dans une commission des finances en amont du conseil municipal d'aujourd'hui ce qui aurait permis d'une part de mieux comprendre peut être cette façon de fonctionner que vous mettez en place.

Ghislain NATTA : ce n'est pas un nouveau fonctionnement

Pierre CAZENOVE : on ne le faisait pas avant.

Ghislain NATTA : avant on se contentait des charges à réaliser, si vous voulez puisqu'on sait maintenant qu'on va fonctionner avec un budget qui sera voté au 4 avril donc il faut se prémunir pour pouvoir payer des opérations entre le 1^{er} janvier et le 4 avril.

Pierre CAZENOVE : oui c'est fait pour une continuité, on comprend

Ghislain NATTA : et ça n'a aucune incidence sur le programme qui sera mis en place, il sera défini par le DOB et par le Budget.

Pierre CAZENOVE : ça manque de clarté ce tableau, on aurait aimé un petit peu plus de détail.

Ghislain NATTA : c'est automatique

Gilles FOUGA : ce qui aurait été intéressant c'est que justement comparativement à l'année dernière avoir un petit tableau de ce qui a été voté l'an dernier de ces 25% et l'utilisation dans les 3 mois du 1^{er} trimestre. Si dans ces 25% qui ont été votés, les sommes qui avaient effectivement été versées. Est-ce que je m'exprime bien ou pas là ?

Ghislain NATTA : oui, enfin ça n'en a pas l'utilité puisque d'une année sur l'autre on n'a pas les mêmes possibilités de financement.

Gilles FOUGA : je suis entièrement d'accord, mais ça nous aurait permis de voir, de constater qu'effectivement la nécessité de la mise en place de ce fonctionnement. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est pour voir la nécessité de justifier de mettre le système en place, voilà comment ça a été réalisé, franchement comme cela effectivement, c'était utile. Aujourd'hui donc on ignore effectivement le pourcentage d'utilité que ça a eu en début d'année. C'est tout.

Monsieur le Maire : sur le principe, les sommes n'ont rien à voir. On est autorisé, on explique, on entend votre question. Le montant du BP 2015, il y a certaines sommes, on a l'autorisation de demander 25% sur le prochain budget. Il est bien évident que les sommes qui vont être votées au prochain budget n'ont rien à voir avec celles d'avant. Par contre effectivement de dire que vous souhaitiez savoir si cela avait servi ou non, il se peut que ça ne serve pas. C'est un peu la poire pour la soif en disant si on fait travailler les entreprises qu'on ait la possibilité de les payer entre le mois de décembre, puisque maintenant on ne paye plus, on va arrêter les comptes là, dans la semaine ou la semaine prochaine, et le mois d'avril ou on vote le budget. Ce sont des sommes qui quelque part comme l'évoquait Ghislain, ce ne sont pas des sommes bidon mais on a l'autorisation de voter sur le budget d'avant, mais il se peut que l'on ne s'en serve pas, mais ces sommes seront intégrées sur le prochain budget si elles ne sont pas utilisées. C'est difficile de

vous donner un tableau comparatif pour vous dire ce qui a été fait l'an dernier ou non. On peut le retrouver ça ce qui a été fait l'an dernier avec ces 25%.

Ghislain NATTA : la seule obligation que l'on a c'est de reprendre au minimum dans le budget 2016 les sommes inscrites. Elles sont reprises budgétairement mais on peut ne pas les utiliser. On est obligé d'inscrire budgétairement mais on peut dans l'année ne pas utiliser un euro de cette somme inscrite.

Gilles FOUGA : La seule obligation c'est effectivement de reporter minimum la somme de l'année dernière sur le budget 2016.

Ghislain NATTA : non les 25%. On ne peut pas les exécuter.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Bien on va voter qui est pour, qui s'abstient, six.

RAPPORT N° 11 – FINANCES – Budget Principal 2015 – Décision modificative n° 2

Ghislain NATTA : Ce budget principal a été voté le 16 mars 2015, et une décision budgétaire modificative a été adoptée par l'assemblée délibérante le 27 juillet 2015. Par ailleurs, l'exécution budgétaire du fonctionnement des services pour cette première moitié d'exercice fait apparaître quelques besoins techniques de modifications afin de rester dans la cohérence budgétaire des écritures.

Cette décision modificative va, essentiellement majorer les crédits ouverts au chapitre 012 dépenses de personnels. Ce chapitre est abondé de 40 000 € afin de couvrir les dépenses qui n'étaient pas prévues au BP et liées.

1. au paiement des cotisations du centre des œuvres sociales pour 2014 et 2015 soit 30 000 €,
2. au recrutement des ASVP en cours d'exercice soit 4 000 €,
3. au paiement d'une indemnité de licenciement pour 6 000 €,

L'équilibre budgétaire est rétabli par la suppression de 10 000 € de crédits non consommés au titre du nettoyage des locaux et de 18 000 € au titre de la contribution de la commune aux charges de nettoyage de la CCNBT. Les 10 000 euros c'est au chapitre 011 et la contribution de 18 000 euros au chapitre 65, c'est une dépense que l'on prévoit systématiquement sur le BP qui représente la facturation des containers qui nous sont mis à disposition et pour lesquels la CCNBT n'émet pas de titre, pour l'instant.

Des recettes supplémentaires au titre des contrats aidés (recrutement des ASVP) pour 9 000 € et des remboursements des indemnités journalières pour 3 000 €.

Voilà pour le chapitre 012 au niveau du personnel.

Danièle NESPOULOUS : L'entretien des containers dont vous parlez ce sont les containers à ordures.

Ghislain NATTA : oui, c'est carrément la récupération, actuellement quand la CCNBT relève les containers qui appartiennent à la mairie, on ne paye rien et il est prévu depuis deux ans une possibilité de faire payer à la commune la récupération des ordures ménagères ou des déchets. Et donc depuis deux ans la CCNBT ne titre pas ces dépenses. On arrive au 15 décembre, elle ne les a pas titrées dont elle ne les titrera pas en 2015 et l'an prochain au budget 2016 on remettra cette somme car un jour ou l'autre elle fera le titre de cette dépense puisqu'elle a été votée.

Danièle NESPOULOUS : et ils feront payer les autres années aussi, ils cumuleront ?

Ghislain NATTA : Non pas d'antériorité.

Christian BEIGBEDER : Pourquoi le paiement des cotisations au centre des œuvres sociales s'étale sur deux ans

Ghislain NATTA : Parce qu'on a dans le BP de 2015 on n'avait pas le montant de 2014. C On se retrouve en fin 2015 avec le 2014 et le 2015 comme on ne l'avait pas eu en 2014, en 2015 lorsqu'on a fait le budget on ne l'a pas prévu en dépense.

Nous introduisons une régularisation en moins de l'excédent de fonctionnement de 0,20 € par une diminution des subventions d'équipement versées. Cette modification avait fait l'objet d'une communication

au conseil du 16 mars 2015 reprise dans la délibération sur l'affectation du résultat 2014, mais non transcrite dans le budget primitif 2015.

Danièle NESPOULOUS : cette somme-là est calculée comment ? Au prorata de la population ?

Ghislain NATTA : au C.O.S.

Danièle NESPOULOUS : des agents

Ghislain NATTA : c'est la masse salariale, le COS c'est le comité des œuvres sociales du personnel.

Christian BEIGBEDER : à quoi correspond l'indemnité de licenciement de 6 000 euros.

Ghislain NATTA : c'est une personne qui était sous contrat de droit privé et qui a fait l'objet d'un licenciement, elle a été déclarée handicapée, donc elle a été licenciée, elle a eu droit à une indemnité de licenciement

Pierre CAZENOVE : je ne sais pas, je n'ai pas compris là.

Ghislain NATTA : elle a été déclarée inapte au travail, son contrat était dénoncé et elle a pu prétendre à une indemnité de licenciement.

Yolande PUGLISI : ce n'est pas que la collectivité l'ait licencié parce qu'il était handicapé, comme il n'y a pas de poste de reclassement possible, c'est la procédure. C'est vrai que cela fait un peu bizarre mais c'est la procédure.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ?

Monsieur NATTA : je n'ai pas fini. Une régulation de 20 centimes par une diminution des subventions d'équipement versées, cette modification avait fait l'objet d'une communication au conseil du 16 mars 2015 reprise dans la délibération sur l'affectation du résultat 2014, mais non transcrite dans le budget primitif 2015. Si vous vous rappelez il y avait une erreur de reprise et donc la délibération sur l'affectation du résultat 2014. Mais cette modification n'avait pas été inscrite dans le BP 2015. Donc là on l'inscrit en décision modificative.

Les autres modifications sont des opérations de transfert comptable sans incidence sur les recettes et les dépenses réelles :

1. 30 000 € inscrits en dépenses imprévues sont affectées à la régularisation de facture d'eau,
2. 5 000 € sont transférés du fonctionnement à l'investissement pour l'achat d'un logiciel,
3. une opération de réintégration de frais d'études pour 43 836.42 € en investissement. Ces 2 opérations sont liées à la récupération de la TVA.
4. une opération de transfert avec le service annexe enfance jeunesse pour un montant de 501 000 € en dépense et en recettes. les crédits ouverts en dépense permettent de transférer des recettes comptabilisées dans le budget principal vers le budget annexe (fonds d'amorçage des rythmes scolaires, versements de la CAF, etc...), ceux ouverts en recettes permettent la récupération des salaires payés par le budget principal pour les personnels affectés à ce service, il faut rapatrier ces recettes dans le service enfance-jeunesse. En dépense on prévoit le montant de 500 000 euros au niveau également du BP pour équilibrer la recette qui va être assurée au service enfance-jeunesse.
5. une opération en recette de 1 400 000 € qui clôture comptablement la vente du terrain Malesca après la levée du séquestre de 100 000 € lié à la réalisation du PUP. La totalité des opérations financières concernant Malesca sont achevées donc on inscrit budgétairement et pas comptablement 1 400 000 pour que ces sommes soient inscrites dans le budget de la commune.

Pierre CAZENOVE : le point n°1 est ce que l'on peut avoir des précisions ?

Ghislain NATTA : les 30 000, ce sont des factures d'eau qui étaient en litige avec la Lyonnaise des eaux, des factures d'eau qui concernaient le gymnase, qui sont antérieures à 2015 et même à 2013. On avait inscrit sur le BP une somme à dépenses non affectées, dépenses imprévues pardon, on avait inscrit la somme de 33 000 euros, maintenant on sait que certaines factures sont dues. Ce sont 33 000 euros que l'on sort de dépenses imprévues et que l'on passe sur le compte paiement de l'eau.

Danièle NESPOULOUS : Concernant le point n°4 du service enfance jeunesse, est ce que vous avez pu établir le budget pour ce qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Est-ce que vous avez pu établir le montant des dépenses et le montant des recettes pour cette mise en place et est-ce que pour la commune ça a représenté en, enfin combien ça a coûté à la commune.

Ghislain NATTA : précisément on ne l'a pas fait, on le fera quand on aura l'ensemble des dépenses 2015. Ce qu'on peut dire c'est qu'autant en dépenses qu'en recettes on est sur le budget qui avait été voté, donc on est en accord avec le budget voté. On n'a pas de grosses disparités entre ce qui a été payé où encaissé et le budget qui était prévisionnel. Donc dès que l'ensemble de ces opérations, puisqu'on a des opérations à faire, et qu'on aura toujours à faire puisque la Trésorerie ne peut individualiser les versements qui sont des versements qui arrivent de la CAF ou de l'Etat. Ils sont tous versés sur le BP, donc ce sont des opérations que l'on reprendra sur le budget de l'exercice suivant, par contre l'état définitif des dépenses ou recettes du service annexe on vous le donnera au moment du compte administratif, on fera les deux Ca, celui du budget annexe et celui du BP. Pour l'instant on est si vous voulez dans la ligne du budget tel qu'il a été voté en mars, même en décembre.

Monsieur le Maire : vous aurez la situation exacte lors du compte administratif ou tout sera soldé. Est-ce qu'il y a d'autres questions, tu as fini là ?

Ghislain NATTA : je ne vous lis pas le détail.

Monsieur le Maire : on va voter et puis je vais vous raconter quelque chose qui s'est produit aujourd'hui concernant ces sommes imprévues sur l'énergie notamment. Qui est pour, qui s'abstient, six abstentions. Nous avons pour ceux qui ne le savent pas un transformateur électrique personnel à la cave coopérative. C'est un tranfo qui existait à l'époque et qui a été conservé par la commune. En mettant la puissance, quand ils sont venus la régler, ce qui les diminue les primes fixes, il y a eu une opération qui n'a pas fonctionné et donc là sur le relevé de compteur, il n'en avait été relevé que la moitié. Or est prévu dans le contrat qu'il faut payer la vraie somme puisqu'ils ont constaté qu'il y avait une anomalie au niveau du réglage du compteur. Je leur ai dit que c'était eux qui avaient fait la bêtise pour ne pas dire autre chose, et vous l'assumez. Ils m'ont dit non, vous regardez sur le règlement, vous êtes obligé de payer, il y a un abattement de 10% qui peut monter jusqu'à 15 mais même si on l'a monté jusqu'à 15, même si on l'a montré à nos juristes on va être obligé de payer parce que ce sont des sommes qui sont dues, donc c'est 10 000 euros, un paille quoi ? Mais c'est une erreur ERDF et donc quelque part on a gratté 5% de plus mais il faut payer. Sur l'eau notamment il y a eu des reliquats parce qu'ils nous avaient facturé des choses qu'ils ne devaient pas nous facturer et d'autres qu'ils devaient nous facturer et qu'ils n'avaient pas faits, c'est vrai qu'avec les services ce n'est pas évident, ce ne sont pas les gens que l'on a sur le secteur, entre le service comptabilité et le service qui fait le travail, c'est un gros problème. On s'en est occupé au niveau de l'eau, on a réglé un peu tout cela en passant deux fois, parce qu'une fois ça n'a pas suffi, pour mettre le nom de tous les compteurs en ordre, tels compteur c'est là et l'autre c'est là. On a un compteur gymnase, et un compteur complexe sportif et ça dépend ce qu'on relève. Il y a un souci de fuite aussi parce qu'on ne s'en est pas rendu compte tout de suite et avec le nouveau compteur et bien on s'en rendra compte de suite. C'est un peu l'anecdote au niveau de l'électricité et sur l'eau on le subit aussi.

Ghislain NATTA : l'électricité c'est 105 000 KW qui n'ont pas été facturés, on en a facturé 105 000 alors que l'on en a dépensé 210 000 KW

RAPPORT N° 12 – ARCHIVES – Convention de gestion avec le centre de gestion de l'Hérault

Ghislain NATTA : on a besoin d'un archivage des documents communaux et donc on fait appel aux archives du centre de gestion de l'Hérault pour des documents postérieurs à 1982. Cette mission pourra

être réalisée par un archiviste mis à disposition par le C.D.G. 34 et ce pour une durée de 37 jours. Cette mission de l'archiviste consistera à collecter, trier, éliminer, classer, et inventorier les archives, rédiger les instruments de recherche, initier les services municipaux aux techniques d'archivage.

Ces travaux se dérouleront sous le contrôle scientifique et technique de la direction des archives départementales de l'Hérault.

Dans la convention annexée à la présente délibération, le coût estimatif de la mission est fixé à 37 jours d'intervention, pour un coût journalier de 162 €+ 172 € de diagnostic, soit 6 166 €. Ce tarif sera révisé chaque année. Le conseil départemental prend à sa charge 50% du diagnostic, soit 86 €, et 10% de l'intervention, soit 559,40 €. Le coût final pour la commune en TTC c'est 5 480.60 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-D'APPROUVER la convention d'archivage pour les documents postérieurs à 1982, avec le C.D.G. de l'Hérault ;

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer ladite convention

Pierre CAZENOVE : je crois qu'il faut préciser Monsieur NATTA que c'est l'archivage des documents administratifs de la commune, ce n'est pas l'archivage des documents historiques, patrimoniaux de la commune. On fait bien la différence. Qu'est ce qu'il est prévu justement pour les documents historiques qui sont en mairie puisque je me souviens, Monsieur le Maire ne me contredira pas, à un moment donné on a eu une évaporation de notre cahier de doléances de 1788 qui était quand même un document important qui s'est évaporé et puis qui a réapparu je dirais presque mystérieusement. Pour éviter ce genre de petit problème qu'est-ce qu'on a prévu à la mairie ?

Ghislain NATTA : je pense qu'une salle d'archives a été installée, enfin moi quand je suis arrivé elle était installée.

Pierre CAZENOVE : on en a en mairie des archives, elles sont à l'abri, voilà ce que je veux dire.

Ghislain NATTA : oui la précédente mission, puisque c'est la deuxième mission d'archivage, la précédente mission avait placé dans des locaux appropriés les documents. Là ils recommencent sur une deuxième tranche à partir de 82-83

Pierre CAZENOVE : Mon propos n'avait qu'un seul but c'était celui de dire que peut être on pourrait avoir la même démarche pour les archives historiques pour les mettre à l'abri justement.

Ghislain NATTA : les historiques sont à l'abri, elles sont déposées aux archives départementales.

Pierre CAZENOVE : elles sont déposées, on en est encore maître.

Ghislain NATTA : même les administratives peuvent partir aux archives départementales.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Nous allons voter. Qui est pour, adopté à l'unanimité, merci

RAPPORT N° 13 – RESSOURCES HUMAINES – Logement du personnel – Logement du complexe sportif

Danielle BOURDEAUX : le poste de gardien du gymnase le besoin d'être présent de façon quotidienne et régulière sur le complexe sportif afin de garantir le bon fonctionnement de la coordination des services municipaux ainsi que le besoin ponctuel de participer à des réunions de travail pouvant se terminer au-delà de vingt-et-une heure le soir. Le Code Général de la Propriété des Personnes Publique (C. G. 3 P.) permet de mettre à disposition d'emplois spécifiques tel le poste de « Gardien du complexe sportif » un logement par utilité de service. Il nous est donc proposé d'affecter le studio de 50 m2 situé au complexe sportif par concession de logement par nécessité absolue de service avec astreinte pour l'emploi de gardien du complexe sportif. Considérant la valeur locative du logement considéré, sa vétusté et les nuisances liées à la contrainte professionnelle due et les dispositions réglementaires du C. G. 3 P. il vous est proposé de fixer le coût net mensuel de ce logement professionnel à trois cent cinquante euros (350 €), soit :

- Trois cents euros (300 €) de valeur locative ;
- Cinquante euros (50 €) forfaitaires de charges locatives (eau, gaz, électricité et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) le bâtiment ne disposant pas de compteurs exclusif sur le logement.

Le logement nu sera donc attribué à l'agent à titre gratuit pour permettre une présence que le site afin de garantir la surveillance et la sécurité des lieux notamment en fin de semaine. Seules les charges locatives feront l'objet d'une facturation forfaitaire, il nous est donc demandé d'approuver cette proposition.

Danièle NESPOULOUS : vous parlez de réunion de travail au-delà de 21 heures, il participe à des réunions de travail le gardien en question ?

Danielle BOURDEAUX : Il y a des réunions de travail par les associations au-delà de 21 heures, je me suis certainement mal exprimée, ce n'est pas le gardien qui participe à des réunions de travail.

Danièle NESPOULOUS : c'est mal formulé dans le rapport qui nous a été donné. Ce n'est pas lui qui participe à des réunions de travail.

Danielle BOURDEAUX : cela peut peut être arriver qu'il participe à des réunions de travail, des réunions d'organisation du travail sur un problème donné après 21 heures aussi.

Pierre CAZENOVE : vous avez corrigé de vous-même je crois parce que sur mon texte j'ai gardien du complexe sportif j'ai un logement par utilité de service et vous avez dit par nécessité de service.

Danielle BOURDEAUX : c'est la nouvelle formule maintenant

Pierre CAZENOVE : on se posait la question aussi bien entendu puisqu'on fait signer un bail, est ce qu'il ne va pas falloir renouveler le contrat à Monsieur RAYSSEGUIER puisqu'il y a quelque chose qui change peut être dans son contrat, ce n'était pas fixé comme cela initialement.

Danielle BOURDEAUX : il va y avoir une modification de son contrat effectivement, une nouvelle modification de sa fiche de poste.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour, adopté à l'unanimité merci.

RAPPORT N° 14 – RESSOURCES HUMAINES – Prévention – Convention pour l'évaluation des risques au travail

Madame BOURDEAUX : Nous allons maintenant vous demander de nous autoriser à signer plusieurs conventions, vous les voyez à la suite avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, le CDG. En préambule et pour prendre un exemple et vous le comprendrez puisque je viens du bâtiment, je vous dirai que comme dans le bâtiment nous vous demandons d'accepter des plans pour construire une nouvelle maison des ressources humaines pour notre municipalité afin de nous conformer aux nouvelles obligations légales. Le premier dossier concerne la prévention et l'évaluation des risques au travail. Notre commune demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34), de lui apporter l'aide du pôle prévention pour un accompagnement individualisé à la mise en place d'une mission d'évaluation des risques professionnels des agents des services de la collectivité. La mission du CDG portera sur une aide méthodologique, des conseils, des informations, la mise à disposition de documents pour mettre l'évaluation des risques professionnels de notre commune. Le CDG nous aidera à formaliser les documents nous permettant de mieux diriger les documents uniques. Cette mission rentre dans le cadre du programme d'action du Fond National pour la Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le FNP peut participer au financement des mesures de prévention. Dans la convention que nous devons voter le CDG s'engage à nous fournir l'ensemble des documents

nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de financement auprès du FNP. Il nous est donc demandé d'approuver la signature de la convention avec le CDG 34 .

Pierre CAZENOVE : sur la durée de la mission on a des renseignements ou pas ?

Danielle BOURDEAUX : c'est-à-dire qu'on paye quand il y a une mission qui est fixée en nombre de jours et c'est facturé à la journée quand les gens viennent et le tarif s'élève à 440 euros par jour d'intervention.

Pierre CAZENOVE : est-ce qu'on a identifié certains risques psychosociaux ?

Danielle BOURDEAUX : Non justement on veut pouvoir identifier, il y a une nouvelle organisation qui se met en place et afin d'éviter d'avoir des soucis, des problèmes, on préfère prévenir que guérir, donc c'est dans le cadre de la prévention.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour ? Adopté à l'unanimité merci

RAPPORT N ° 15 – RESSOURCES HUMAINES – Prévention – Convention pour l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux

Danielle BOURDEAUX : Dans le cadre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels, la convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux avec le pôle prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34).

Le pôle prévention du CDG34 apporte une aide et accompagne la commune dans l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux des agents des services de la collectivité. Cette prestation consiste en une intervention, notamment du psychologue du travail, afin de réduire les risques psychosociaux en agissant sur les ressources présentes dans la collectivité et centré sur le travail et son organisation. Il nous est donc demandé d'approuver la signature de la convention sur l'évaluation et la prévention des RPS avec le CDG34, convention qui est annexée au dossier.

On est dans la continuité de ce dont on vient de parler.

Il n'y a pas de questions ?

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Adopté à l'unanimité merci.

RAPPORT N° 16 – RESSOURCES HUMAINES – Prévention – Convention de mise à disposition d'agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI)

Danielle BOURDEAUX : Dans le cadre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels, la convention d'adhésion à la mission d'inspection d'hygiène et sécurité, mise à disposition d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) avec le pôle prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34). Cet agent peut contrôler les conditions d'application des règles concernant le code du travail, faire des propositions qui permettraient d'améliorer les conditions de travail, donner des avis sur les règlements et les consignes concernant l'hygiène et la sécurité. Il nous est donc proposé de signer cette convention avec le CDG 34.

Ya t'il des questions ?

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour ? Adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 17 – RESSOURCES HUMAINES – Gestion des emplois – Convention pour les missions de remplacement

Danielle BOURDEAUX : le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) dispose d'une mission « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités et établissements publics du département des agents pour assurer des missions temporaires.

La collectivité territoriale doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements de personnels, et nous n'avons pas toujours les personnes qualifiées pour le poste à pourvoir. Pour assurer cette mission le cout est de 6% sur la totalité des frais, soit le remboursement des salaires et charges patronales. Il nous est proposé d'approuver la signature de cette convention qui nous permettra de recourir à ce service de remplacement en cas de besoin. Sachant qu'en cas de remplacement nous avons l'obligation de passer si n'avons pas les compétences sur place par le CDG pour assurer les remplacements.

Danièle NESPOULOUS : est-ce que vous avez identifié des postes sur lesquels cela risquerait de se produire ou c'est dans le cas où l'éventualité se présenterait.

Danielle BOURDEAUX : c'est vraiment dans le cas où l'éventualité se présenterait et le fait de signer nous permet d'agir beaucoup plus rapidement.

Pierre CAZENOVE : 2 petites questions. C'est une externalisation finalement de l'embauche, on peut le dire comme cela ?

Danielle BOURDEAUX : pas du tout, on ne parle là que d'un remplacement d'un salarié qui est en indisponibilité. On peut avoir un salarié, on a beaucoup de femmes dans la mairie, ne serait-ce que pour une personne qui a des compétences particulières, qui va partir en congés de maternité, nous n'avons pas les même compétences dans la mairie actuellement donc nous pouvons faire appel au CDG qui va nous trouver les compétences. C'est notre boîte d'intérim.

Pierre CAZENOVE : oui je comprends, comment on faisait avant alors ?

Danielle BOURDEAUX : et bien on faisait, la loi maintenant nous l'impose donc je pense que l'on faisait aussi appel mais je crois que moi pour pouvoir sécuriser le travail que l'on est en train de faire, moi je préfère faire resigner les accords qui vont courir jusqu'à la fin du mandat comme cela nous serons tranquille.

Pierre CAZENOVE : ce que je voulais dire aussi tout à l'heure quand je suis intervenue sur la fusion de la CABT et la CCNBT ça pourrait être une compétence justement prise par cette fusion qui permettrait d'avoir un recrutement plus ciblé, personnalité plutôt que de s'adresser à un service à Montpellier qui vous envoie quelqu'un comme ça.

Danielle BOURDEAUX : on n'est pas dans le cadre d'un recrutement ordinaire, là on est dans le cadre d'un remplacement d'un salarié absent pour telle ou telle raison donc là il faut que nous ayons rapidement les compétences pour rapidement le remplacer donc c'est une possibilité. Je crois qu'il faut prendre tout ce qui s'ouvre à nous de manière à ce que le travail soit fait dans de meilleures conditions.

Pierre CAZENOVE : est-ce qu'on peut évaluer un coût.

Danielle BOURDEAUX : on paye comme une boîte intérim, on paye le salaire et les charges, et les 6% pour le centre de gestion, si l'on s'en sert, ce n'est pas une obligation. Si on trouve la compétence en interne on n'a pas besoin de recourir à ce service.

Pierre CAZENOVE : je n'avais pas compris cela, j'avais compris que c'était une obligation de devoir recourir.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Nous allons voter qui est pour, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 – CULTURE – Scène nationale du bassin de Thau – Convention

Florence SANCHEZ : Une convention fixe pour la saison 2014/2015 entre la Ville de Poussan la scène nationale de Sète et du bassin de Thau les modalités et conditions de partenariat dans le cadre de la saison artistique pour un spectacle qui aura lieu à la salle Paul Vilalte. Nous mettons à disposition

gracieusement la salle et nous nous engageons à verser une subvention d'un montant de 500 euros pour ce spectacle. Vous avez la convention qui vous a été fournie. Nous vous demandons d'approuver. Le spectacle aura lieu au mois de mars, il s'appelle el duende, c'est un spectacle qui va changer de ce que l'on a l'habitude de voir avec la scène Nationale puisque ce n'est pas un spectacle théâtral, c'est un mélange de théâtre, de musique et de la danse flamenco.

Gilles FOUGA : et cette année on met une subvention ?

Florence SANCHEZ : non l'année dernière on a déjà passé cette convention avec eux et c'était exactement la même somme, 500 euros. C'est une convention de partenariat en fait.

Danièle NESPOULOUS : ça fait partie de la programmation de la scène nationale au théâtre Molière ?

Ghislain NATTA : oui c'est dans l'abonnement.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour, adopté à l'unanimité merci.

RAPPORT N° 19 – URBANISME – ZAD de la plaine – Aliénation de 4 chemins et 5 parcelles communales à la Région Languedoc Roussillon

Le projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique, porté par la Région Languedoc-Roussillon, dans le secteur dénommé « La plaine ». Dans le cadre de ce projet, il est prévu la suppression des chemins ruraux CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie (*entre les repères F à G - coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043*), CR n° 101 dit de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire, et de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka », (localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466), situés dans l'emprise de la future base d'arrière port logistique, comme représentés sur le plan ci-joint.

Les parcelles privées riveraines de ces chemins qui sont en cours d'acquisition par la Région Languedoc-Roussillon bénéficieront d'une servitude de passage jusqu'à la date effective du transfert de propriété à la Région Languedoc-Roussillon.

Après avoir fait l'objet dans un premier temps d'une désaffectation, il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'aliénation de ces chemins ruraux au profit de la Région Languedoc-Roussillon qui en a fait la demande.

Ce projet d'aliénation a fait l'objet d'une enquête publique préalable du 18/06/2015 au 02/07/2015 inclus. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, M. Jacques LANQUETIN en date du 20/07/2015, sont favorables au projet.

Propose au Conseil Municipal d'autoriser l'aliénation :

- des chemins ruraux CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie (*entre les repères F à G - coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043*), CR n° 101 dit de la Plaine, et CR n° 102 de Bénéfire ;
- du chemin communal n° 11 dit « chemin d'Issanka », (localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466)
- des cinq parcelles communales cadastrées BM n°10, 12, 93, 127, et 130.

Nous vous proposons

Vu l'exposé de M. le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment son article L 161-10,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-9,

Vu la Délibération du Conseil Municipal de Poussan en date du 1^{er} juin 2015 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime et d'organiser une enquête publique,

Vu l'Arrêté de Monsieur le Maire de la commune de Poussan en date du 2 juin 2015, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique,

Vu la Délibération du Conseil Municipal de Poussan en date du 28 septembre 2015 décidant de mettre en demeure les riverains d'acquérir les chemins concernés conformément à l'article L 161-10 alinéa 2 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 18/06/2015 au 02/07/2015 préalablement à l'aliénation des chemins ruraux dénommés CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie (*entre les repères F à G - coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043*), CR n° 101 dit de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire, et de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka », (localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466)

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 juillet 2015 ;

Vu l'estimation des chemins ruraux, du chemin communal et des parcelles communales faite par les services des domaines, en date du 26 octobre 2015 ;

Vu la proposition d'acquisition formulée par la Région Languedoc-Roussillon par courrier en date du 20 novembre 2015 ;

Considérant qu'aucune association syndicale n'a été créée en application de l'article L 161-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime, pour assurer l'entretien des chemins ruraux à aliéner.

Considérant qu'aucun riverain n'a fait valoir son droit de préemption prévu par l'article L 161-10 alinéa 2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dans les délais requis.

Considérant que les conditions sont remplies pour que le Conseil Municipal ordonne l'aliénation des chemins ruraux dénommés CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie (*entre les repères F à G - coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043*), CR n° 101 dit de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire, et de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka », (localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466)

Le Conseil,

Après avoir délibéré, si vous en êtes d'accord

ORDONNE l'aliénation des chemins ruraux dénommés CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie (*entre les repères F à G - coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043*), CR n° 101 dit de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire, ainsi que et de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka », (localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466) à la Région Languedoc-Roussillon, au prix de 12 669 € (douze mille six cent soixante-neuf euros)

ORDONNE l'aliénation des cinq parcelles cadastrées BM n°10, 12, 93, 127, et 130. à la Région Languedoc-Roussillon, au prix de 87 933 € (quatre-vingt-sept mille neuf cent trente-trois euros)

PRECISE que les frais de notaire, pour cette cession foncière pour un prix global de **100 602 €** (cent mille six cent deux euros), seront à la charge de l'acquéreur ;

Nous vous proposons de procéder à l'aliénation de ces 4 chemins ruraux précités et à prendre les décisions nécessaires et à signer tous les actes y afférents y compris l'aliénation des 5 parcelles cadastrées que nous avons évoqué.

Pierre CAZENOVE : une petite précision mais je vois que cela a été porté sur le document que vous avez joint dans notre enveloppe à savoir que la parcelle 10 possède la chapelle saint Vincent, qui n'est pas répertorié, qui n'est inscrite nulle part, qui apparemment ne présente pas de grand intérêt historique pour patrimonial, ce n'est pas plus mal peut être que ce soit, comme c'est précisé ici, je réitère que vous avez déjà écrit à savoir que la parcelle 10 ne pourra être aménagée en zone logistique du fait de la présence des ruines de l'ancienne chapelle de saint Vincent de Jonquièrre. Un aménagement paysager simple tout autour des ruines sera réalisé et les murs aujourd'hui qui menacent de s'effondrer seront confortés. Est-ce

qu'on aurait pas pu préciser sans parler de fouilles préventives, vu qu'il ne va rien se faire là-dessus, on fait des fouilles préventives quand il y a projet dessus, est ce qu'on aurait pas pu suggérer de faire des fouilles de recherche simplement pour savoir s'il n'y avait pas un intérêt quelconque à les faire d'une part puisque vous le savez sûrement, cette chapelle Saint Vincent c'est l'endroit initial du village de Poussan. C'est-à-dire que Poussan était localisé là-bas et on a eu une migration du village vers le tènement un peu plus en hauteur pour se mettre à l'abri des routes ou passaient beaucoup de personnes. Est-ce qu'on n'aurait pas pu le préciser ça ?

Monsieur le Maire : On ne peut pas anticiper il y aura peut-être des fouilles. Il faudra que l'on vérifie, voir avec nos collègues de la CCNBT, de la villa Loupian si on est sur un périmètre qui peut être fouillé. S'il y a quelque chose on se saura par anticipation.

Pierre CAZENOVE : d'après ce que dit notre historien local, Fabrice BERTRAND, on en est pas sûr d'ailleurs, il se serait peut être tenu un concile dans cette petite chapelle, en l'an je ne sais plus combien, je suis mauvais élève je l'ai déjà oublié, mais il se pourrait qu'il se soit tenu un concile ici.

Monsieur le maire : mais ça ce n'est pas forcément les fouilles qui vont nous informer. C'est vrai que les archives cléricales pourraient peut-être prouver que. Si archives il reste.

Pierre CAZENOVE : c'est à prouver, il y a des recherches à faire.

Monsieur le Maire : Fabrice est souvent aux archives Départementales, il y a peut-être quelque chose qui existe à ce niveau. A vérifier.

Nous allons voter, qui est pour, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 – ENFANCE JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation de signature du contrat 2015-2018

Arlette RAJA : Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui reconduit le fonctionnement des structures existantes pour la période contractuelle allant de 2015 à 2018. Ce nouveau contrat succède aux précédents contrats (contrat enfance, contrat temps libre puis contrat enfance jeunesse) qui lie la Commune de POUSSAN à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Ce nouveau CEJ reprend, renforce ou crée différentes actions :

- pour le volet enfance
 - la crèche « les petites pousses »
 - le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- pour le volet jeunesse
 - les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)
 - l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
 - le poste de coordination
 - la formation du personnel (BAFA/BAFD)
 - la coordination du projet éducatif territorial (PEDT)

Ainsi, les quatre thèmes retenus pour ce nouveau contrat sont :

- thème 1 : les accueils collectifs et individuels
- thème 2 : les accueils péri et extrascolaires
- thème 3 : la réforme des rythmes scolaires
- thème 4 : la fonction de coordination

- Il est donc proposé au Conseil Municipal
- D'approuver le nouveau Contrat Enfance Jeunesse
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Monsieur le Maire : des questions ?

Danièle NESPOULOUS : On reparle des nouveaux rythmes scolaires, donc nous réitérons notre demande d'avoir un bilan concernant cette mise en place

Arlette RAJA : Quand ce sera fait vous l'aurez.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour, adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 21 – ENFANCE JEUNESSE – ALSH – Demande de subventions à la CAF

Ghislain NATTA : Au niveau de l'aménagement des accueils de loisirs, de l'enfance jeunesse et en particulier de l'ALSH, la CAF peut intervenir sous la forme de subvention pour certains aménagements et la rénovation d'équipements existants. Donc on a présenté à la CAF un programme qui consistait dans le remplacement de menuiseries au niveau de l'ALSH. Afin de bénéficier de cette subvention, un dossier d'aide doit être adressé à la CAF de l'Hérault en indiquant le projet d'aménagement. Le taux d'intervention de la CAF de l'Hérault se situe à hauteur de 40% du montant subventionnable retenu de l'opération. Le montant subventionnable pour cette année 2015 se situe à hauteur de 13 884 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

-DE SOLLICITER la demande d'aide financière auprès de la CAF de l'Hérault dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment principal du pôle enfance jeunesse ;

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

C'est l'ensemble des menuiseries de l'ALSH au rez de chaussée, les portes d'entrées et les fenêtres.

Monsieur le Maire : Sachant que ces menuiseries ont été en partie subventionnées par Hérault Energies, là ce n'est que la partie qui concerne le service enfance-jeunesse.

Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient.

Merci nous allons passer aux questions diverses

1°) la solidarité accueil des réfugiés. Madame PUGLISI

Yolande PUGLISI : devant la confusion des différents textes et annonces de l'Etat j'avais prévu de travailler avec Mr LLORCA suite à l'interpellation de plusieurs de nos concitoyens, j'avais prévu de travailler quelque chose avec Mr LLORCA. Vu la longueur et la charge de ce conseil municipal et des problèmes personnels, je ne l'ai pas fait. Mais il est prévu de le faire pour le prochain conseil.

Travaillant avec Mr LLORCA vous sera associé donc, à travers lui.

Pierre CAZENOVE : il s'agit de faire par exemple l'inventaire des logements disponibles, de voir si la mairie est disposée à se porter candidate, c'est ça ? Travailler avec les services Préfectoraux.

Yolande PUGLISI : c'est surtout avoir une réponse claire de l'Etat sur les effets d'annonce et la réalité du terrain et de ce fait présenter un texte qui assiera la position de la commune vis-à-vis de l'accueil des migrants. Mais ce soir je vous propose de ne pas débattre et nous laisser travailler.

Pierre CAZENOVE : ce sont simplement des questions qui n'amènent pas forcément un débat.

Yolande PUGLISI : je préfère alléger tout le monde.

2°) la sécurité : Organisation d'un conseil informel sur la sécurité.

Pascal GIUGLEUR : Le conseil informel sur la sécurité est prévu le mercredi 16 décembre 2015 à 19 heures, vous serez convoqués et ce conseil puisque c'est le premier d'une série, portera sur l'état des lieux. Vous aurez un canevas qui va vous être envoyé avec votre convocation.

Delphine REVOVICE : excusez-moi Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais faire le point sur une situation qui s'est passée avec des élus et ou je vous ai mis au courant et je souhaite en faire part au conseil municipal. Je m'explique, je veux juste remettre les choses à leur place. Il faudrait arrêter de mélanger ma vie professionnelle et mon implication dans la politique. Je parle de l'incident qu'il y a eu au service technique mercredi en fin de matinée. J'ai des supérieurs qui ont fait remonter leur mécontentement par courrier donc je n'ai pas besoin d'en parler en conseil municipal comme l'aurait signalé deux élus lors de cet incident et je rajouterai pour terminer, que je fais partie de plusieurs associations Poussanaises et que je l'espère être dans l'opposition n'incombe en rien les associations, ce qui serait bien dommage. Mon investissement dans les associations est purement personnel et non politique. C'était juste un petit mot que je voulais rajouter. Merci

Pierre CAZENOVE : peut-être suite à quoi

Monsieur le Maire : on a eu dans l'atelier municipal quelqu'un qui a soudé au chalumeau, qui n'a pas déplié les tuyaux et donc ça a pris feu, sachant que ça ne risquait rien, il s'est affolé et il a affolé tout le monde. D'un côté c'est très bien mais il a hyper affolé les gens, il a eu le bon réflexe en disant que l'on rentre les enfants, même si on me reproche un quart d'heure après. Parce que quand la personne est venue ou ils ont vu le feu et ils n'ont pas rentré les gosses et puis cela incombe à qui, peu importe. Afin je ne veux pas polémiquer moi non plus là-dessus, c'est vrai qu'il a affolé tout le monde, il fait évacuer la mairie alors que ça a été éteint en 3 mn. Il s'est affolé et il le reconnaît, tout simplement parce qu'il y avait un clapet anti retour pour les bouteilles d'acétylène ou il était impossible que les bouteilles prennent feu. Et sachant que contrairement à ce qu'a dit un pompier, il ne devait pas connaître le produit, tout ce qui est gaz n'explose pas. C'est vrai qu'il s'est affolé parce qu'il a vu de la fumée partout, donc quelqu'un est intervenu pour faire rentrer les gosses au niveau de la crèche et après effectivement, il y a eu peut être quelques maladroites qui ont été faites, mais c'est dû à l'affolement de la personne.

Delphine REXOVICE : c'est pour ça que je remets les choses à leur place, de ne pas mélanger la vie professionnelle et la vie politique.

Monsieur le maire : tout à fait, moi je ne le mélange pas, Effectivement je répondrai peut être à la lettre qui est relativement désobligeante, quand on me dit qu'il faut que je fasse face à mes obligations

Delphine REXOVICE : après cela ne me regarde pas.

Monsieur le Maire : non mais puisque tu en parle et qu'on parle de l'incident, la lettre n'est pas très courtoise, moi je dis au contraire, dans l'affolement, ça a permis aux gosses de rentrer ce qui était un minimum parce qu'ils avaient peur que le quartier pète, il faut savoir que ce n'est pas le genre d'accident qui se produit mais quelque part il a eu un réflexe pas si mauvais que cela.

5°) les prêts de salle municipale.

Pierre CAZENOVE : la question là c'était est ce que l'on va arriver à faire un cahier des charges d'utilisation de ces prêts de salles puisque quelque fois, il y a des petits dérapages, des questions que l'on peut se poser.

Danièle BOURDEAUX : Il y a des règlements qui ont été mis en place, il y a une procédure qui doit être appliquée, qu'il y a un dossier pour la réservation des salles, un dossier pour la réservation du matériel qui vont dans deux services différents parce que la réservation du matériel ce sont les services techniques qui amènent le matériel qu'il faut et la réservation des salles, c'est le service des associations. Donc le règlement existe, si tout le monde le respecte on n'aura pas de problèmes, si ce n'est le problème qu'il nous manque des salles. Mais ça pour le moment nous n'y pouvons rien, si vous voulez bien préciser votre question Mr CAZENOVE, parce que là je ne comprends pas, le règlement existe, tout est fait.

Delphine REXOVICE : vous parlez quand les salles sont prises mais quand on reçoit un avis défavorable parce qu'une ou deux salles sont occupées, suite à une date de demande, il s'avère que parfois les salles ne sont pas occupées.

Danièle BOURDEAUX : alors, les salles quand on vous répond, je peux vous le garantir parce que c'est moi qui attribue les salles le vendredi matin, je peux vous garantir que si je vous réponds que la salle est occupée c'est qu'elle est occupée. Par contre il est peut être arrivé une fois ou au dernier moment et ça nous arrive, même si on met des chèques de caution, au dernier moment les gens ne prennent pas la salle et ça on le sait le vendredi matin. Donc c'est possible que ce soit arrivé et c'est exceptionnel et je peux vous garantir que si on vous répond que la salle n'est pas libre c'est qu'elle n'est pas libre, je peux même vous dire que l'on se débrouille pour essayer d'arranger le maximum de monde, quitte à dire aux gens c'est libre jusqu'à 18 heures, ne venez qu'à 18h30, s'il y a eu un problème, on en a déjà discuté, je crois qu'il faut venir me trouver directement et moi j'ai l'explication. Parce qu'il est possible que ce soit des gens qui aient réservé une salle et qui ne l'ait pas prise au dernier moment. Et là je peux vous garantir que le règlement est appliqué, nous encaissons les cautions.

Monsieur le Maire : La carrière GSM, qu'elle est la question ?

Pierre CAZENOVE : la question c'est l'agrandissement de la carrière 16 hectares de plus, les chemins n'ont pas été rétablis, voilà, donc comment cela se fait que les chemins n'aient pas été rétabli, c'est-à-dire la carrière a commencé à grillager tout autour la nouvelle surface qu'elle accaparée, si vous voulez. Ce qui fait que plusieurs coureurs, cyclistes et Vététistes et randonneurs arrivent devant un grillage et sont obligés de trouver un autre itinéraire. Est-ce qu'on ne peut pas faire quelque chose ou est-ce que vous avez une info supplémentaire à nous donner ?

Monsieur le Maire : Non je n'ai pas d'info mais effectivement avant de finir de grillager ils auraient pu recréer le chemin. Donc c'est la question qui va leur être posée, puisqu'on a changé de patron de secteur dernièrement mais c'est que de grillager c'est bien puisqu'ils sont chez eux mais au-delà de cela il y avait un chemin qui existait donc il aurait été intéressant qu'ils le rétablissent. Nous allons poser la question.

6°) l'Agenda de l'ADAP.

Pierre CAZENOVE : Je sais que vous en avez parlé au conseil précédent de l'ADAP, par contre il y a peut être un petit souci ou j'ai une mauvaise info. J'ai entendu parler d'une somme assez importante qui serait étalée que 3 années parce qu'il y a toutes ces mises en accessibilité à faire.

Monsieur le Maire : c'est entre 3 et 6, donc le chiffrage a été fait, on rencontre les personnes qui viennent nous donner le bilan. Le chiffrage des bâtiment a été fait parce que quand nous en avons discuté c'était en gestation, donc ça a été relativement vite fait, on est sur une somme avec des obligations mais pas sur la totalité, on est sur 947 000 euros, donc il suffit de financer 250 000 euros par an, de les prévoir sachant que sur certains bâtiments, on a le nombre d'obstacles critiques, et on se rend compte que sur le groupe scolaire des Baux, vu la configuration du groupe scolaire, je ne sais pas comment on va le mettre à la norme. Ce n'est pas un problème de classes, c'est un problème d'accès aux classes vu les pentes que l'on a. ils ont chiffrés tous les travaux à faire, on a des travaux qui ont été anticipés sur les accès. Sur la salle des fêtes on doit avoir 5 000 euros de réparation, de traçage de voies. Demain ils nous préciseront, on a RDV demain matin, cela tombe bien, pour savoir exactement ce qu'il en est. Effectivement on a pas mal d'obstacles critiques. A la MJC on en a 45.

Pierre CAZENOVE : d'où l'intérêt de délocaliser cette MJC à la cave coopérative à la place d'un hôtel trois étoiles.

Monsieur le Maire : il peut y avoir l'Hôtel et la MJC. Je vous signale quand même, enfin on le verra plus tard, la MJC n'a pas actuellement 1 000 m2 de bâtiment et peut être que ce qui est proposé et bien ma foi, je vous signale que ce qu'on a évoqué sur le dossier, 300 m2 mis à disposition de la commune, donc le transfert de la MJC, ce n'est pas un gros souci pour moi, en terme de bâtiment. C'est une décision à prendre toute simple. Mais je dis qu'actuellement il doit y avoir pas plus de 200 m2 qui sont attribués à la

07 décembre 2015

MJC. On vous tiendra au courant de ce qui va se passer demain par rapport à la réunion et on vous donnera le compte rendu final prochainement.

Je vais clôturer la séance et je vous souhaite de passer de bonnes Fêtes.